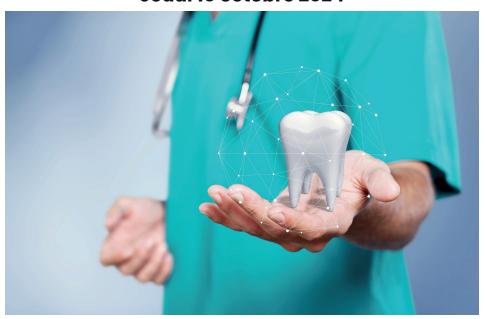
Formation courte

URGENCES BUCCO-DENTAIRES AU CABINET MÉDICAL

Jeudi 16 mai 2024 ou Jeudi 10 octobre 2024



OBJECTIFS

Aptitudes et compétences

- > Expliquer les principales urgences buccodentaires et les prises en charge possibles par le médecin généraliste traitant.
- > Expliquer les spécificités des urgences buccodentaires selon l'âge du patient.

PUBLICS CONCERNÉS

- > Médecins généralistes
- > Médecins urgentistes

INSCRIPTION

Bulletin d'inscription à télécharger sur notre site web : www.univ-brest.fr/fc-sante

- > Formations courtes
- > Médecine générale

Pour vous inscrire, vous devez appartenir au public concerné cité ci-dessus.

MODALITÉS

Durée: 1 journée (7h)

Lieu : Faculté d'Odontologie de Brest

Tarif 2024 : 400€

Prise en charge DPC : nous contacter

PROGRAMME

Connaitre les conduites à tenir (premiers gestes, prescriptions) chez l'adulte et chez l'enfant :

- > Introduction : présentation globale de la cavité orale
- > Urgences douloureuses Comment soulager ?
- > Urgences infectieuses et inflammatoires : comment les différencier ?
 Savoir les traiter
- > Urgences traumatiques ou hémorragiques – Quels sont les premiers gestes ?
- > Et chez l'enfant, quelles sont les particularités ?
- > Et après, comment adresser ?

Méthodes pédagogiques

Cette formation alterne temps d'apprentissage théorique et périodes de mise en pratique (TP).

Les formateurs consacrent également des temps aux échanges sur des situations et cas concrets rencontrés par les participants afin de mettre en perspective les enseignements.



Formation Continue & Alternance
Pôle Santé



RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE:

Dr Kevin-John FOUILLEN, Maître de conférences associé à l'UFR Odontoloqie de Brest

INTERVENANTS

Équipe pluridisciplinaire de l'UFR d'Odontologie.

VALIDATION DE LA FORMATION

Un quiz sera effectué avec les participants pour procéder à l'évaluation des connaissances acquises au cours de la journée.

À l'issue de la formation, les stagiaires obtiennent une attestation prouvant leur participation à la formation.

ACCESSIBILITÉ

À l'UBO, l'espace Handiversité et un référent handicap formation continue et alternance vous accompagnent dans l'adaptation de votre parcours universitaire. Contactez le 02 98 01 80 42 ou par mail : handicap.referentfc@univ-brest.fr, dès le début de vos démarches.

CONTACTS

Administratif:

Pôle Formation Continue en Santé 22 avenue Camille Desmoulins CS93837 - 29238 Brest cedex 3 Tél. 02 98 01 73 89

Mail: fcs.odontologie@univ-brest.fr www.univ-brest.fr/fcsante

BULLETIN D'INSCRIPTION

Intitulé de la	formation	
Date(s)		
Coût de la fo	ormation	€/personne
État civil e	et coordonné	<u>es</u>
Nom d'usage .		Nom de naissance
Prénom		
Profession (ob	ligatoire)	
Date de naissa	ance	
Adresse postal	le	
CP		Ville
Téléphone		
Email (obligat	oire)	
<u>Modalités</u>		
Attention, voti	re convocation vo	us sera expédiée, uniquement par mail, une semaine avant la date de la formation.
		aut "Contrat" pour les prises en charge individuelles. Une convention sera établie pour n est prise en charge par l'employeur.
		ns lesquelles la formation est dispensée figurent ici : www.univ-brest.fr/fcsante sur le domaine concerné.
	e doit être informé o oi la formation sera	de toute annulation de la part du stagiaire au minimum une semaine avant la formation facturée.
> L'UBO se ré	serve le droit d'anr	nuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.
<u>Situation</u>		
Vous êtes	□ salarié•e	□ profession libérale
Employeur (si	salarié•e)	
N°RPPS ou A[DELI	
Adresse postal	le (professionnelle)	
CP		Ville

 ${\tt SUFCA-Pôle\ Sant\'e\ -Num\'ero\ de\ d\'eclaration\ d'activit\'e\ 53\ 29\ P\ 00\ 30\ 29\ /\ N°\ SIRET\ 192\ 903\ 466\ 00\ 014}$

L'article L6316-4 II du code du travail reconnait la qualité de l'établissement d'enseignement supérieur au titre des 4 catégories d'actions concourant au développement des compétences

Financement

☐ Financement employeur			
Nom de la structure			
N° SIRET			
Personne à contacter			
TéléphoneEmail			
Adresse			
□ <u>Autofinancement</u>			
Cochez cette case si vous financez vous-même la formation ou si vous souhaitez faire une demande de prise en charge par le FIF-PL ou l'ANDPC. Dans le cadre d'une prise en charge FIF-PL, le règlement est dû à l'issue de la formation. Le FIF-PL vous remboursera tout ou partie du coût de la formation.			
Merci de nous contacter en cas de demande de prise en charge auprès d'un autre organisme.			

Modalités DPC

Dans le cadre d'une prise en charge par l'ANDPC, toutes les étapes (présentielles) du programme de formation sont obligatoires afin de bénéficier du financement proposé. En cas de refus de financement par l'ANDPC le stagiaire s'engage à verser à l'UBO le complément d'inscription.

En cas de difficultés dans l'exécution ou l'interprétation du contrat, les parties s'engagent à rechercher un règlementamiable, et peuvent faire appel au besoin à un médiateur : mediateur.sufca@univ-brest.fr. En cas de désaccord persistant, les différends seront soumis à l'appréciation du Tribunal Administratif de RENNES.

En signant ce contrat, le stagiaire s'engage à accepter les conditions générales de vente et reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur relatifs aux activités de formation continue à l'UBO (www.univ-brest.fr/fc > Ressources > Modalités).

Fait à	Fait à Brest Le
Signature du stagiaire et cachet	Laurent BOURLÈS Directeur du SUFCA

Bulletin d'inscription à nous retourner dès que possible, et au plus tard un mois avant la date de formation

Par courrier

Faculté de Médecine et Sciences de la Santé Pôle Formation Continue en Santé 22, avenue Camille Desmoulins CS 93837 • 29238 BREST cedex 3

Par mail

fc.sante@univ-brest.fr Plus d'infos > Tél : 02 98 01 73 89 Ou sur le site > www.univ-brest.fr/fcsante

Merci de veiller à remplir <u>toutes</u> les rubriques, les bulletins incomplets ne seront pas traités. Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone ou par mail.

L'article L6316-4 II du code du travail reconnait la qualité de l'établissement d'enseignement supérieur au titre des 4 catégories d'actions concourant au développement des compétences